

Commune de TAILLEBOURG 17350

Compte-Rendu du Conseil Municipal vendredi 19 septembre 2019 à 20h30 sur convocation du 16 septembre 2019

Etaient Présents :

Pierre TEXIER, Daniel ARROYO-BISHOP, Gérard GALLAIS, Thomas TAVERNIER, Marie-Claude CUBILLO, Fabrice GUILLOT, Sylvie ALBERT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Mickaël BENARD, Philippe GANTHY.

Absents : Babette RICHAUD a donné pouvoir à Gérard GALLAIS, Gillian BROOME, Ludovic ERABLE, Jean-François DECQ.

A été nommé comme **Secrétaire de séance** : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

- 1) Adoption des PV des 24/05/2019 et 28/06/2019
- 2) Délibération : Budget : Décision Modificative
- 3) Délibération : Changement de dénomination du Syndicat des Eaux
- 4) Délibération : Modification des Statuts du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime
- 5) Délibération : Adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (EAU 17) de la Ville de Saintes
- 6) Délibération : Adoption des Comptes 2018 de la SEMIS
- 7) Délibération : Elections aux Commission Communales
- 8) Délibération : Autorisation de recrutement pour le remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles
- 9) Délibération : Tarifs de la Salle des Fêtes / Site Internet
- 10) Plan Communal de Sauvegarde : Mise à jour
- 11) Délibération : Missions Archives
- 12) Délibération : CONCORDIA // Travaux sur le Patrimoine
- 13) Délibération : Produits des Amendes de Police : Demande de subvention Cheminement Doux
- 14) Délibération : Convention de mise à disposition du personnel administratif de la Commune au SIVOS François Rabelais dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire
- 15) CYCLAD nouveau camion de collecte à chargement latéral des ordures ménagères - Modification des points de collecte
- 16) VOIRIE – Entretien des chemins et routes communales
- 17) Questions diverses :

Ouverture de séance :

- 1) Adoption des PV des 24/05/2019 et 28/06/2019

Monsieur COVELA-RODRIGUEZ indique que dans le compte rendu du 28 juin 2019, ordre du jour 7, Délibération Convention avec la Croix-Rouge, il n'est pas indiqué Vote : Tous Pour.

Les membres du Conseil Municipal valident les 2 procès-verbaux de compte rendu des 24 mai et 28 juin 2019.

- 2) Délibération : Budget : Décision Modificative

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier des affectations du budget.

Il propose aux membres du Conseil Municipal un projet de décision modificative.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2152 (21) - 194 : Installations de voirie	3 000,00		
21534 (21) : Réseaux d'électrification	3 000,00		
21571 (21) - 171 : Matériel roulant	-3 000,00		
21571 (21) - 171 : Matériel roulant	-3 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60624 (011) : Produits de traitement	10,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-10,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 150,00		
615231 (011) : Voiries	-6 000,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-4 000,00		
6228 (011) : Divers	-703,00		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	703,00		
62875 (011) : Aux communes membres du C	1 150,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	4 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	6 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-209,00		
6458 (012) : Cotisations aux organismes so	209,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Vote : Tous pour3) Délibération : Changement de dénomination du Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Monsieur le Maire donne lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux.

- Vu la délibération du Comité Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat,
- Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Vote : Tous pour4) Délibération : Modification des Statuts du Syndicat des Eaux de la Charente Maritime

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- Les conséquences de la loi Notre et de la loi Ferrand ;
- La représentation des EPCI ainsi que celle des communes à travers des collèges ;
- Le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité ;
- Les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI ;
- Les activités accessoires : eaux pluviales urbaines et la DECI.

Monsieur le Maire rappelle que Taillebourg a sollicité les services du Syndicat des Eaux pour faire l'étude DECI, il donne ensuite lecture de la note de synthèse transmise par le Syndicat des Eaux ainsi que du projet des statuts.

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant la modification de ses statuts,

Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L5211-20, L5212-6, L5212-7, L5212-8 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

Vote : Tous pour

5) Délibération : Adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime (EAU 17) de la Ville de Saintes

Par délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 2019, la ville de Saintes a demandé son adhésion au Syndicat pour les compétences eau et assainissement collectif.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux, réuni le 20 juin 2019, d'accepter l'adhésion de la ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif ; la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical.

Vu la délibération du Comité du Syndicat du 20 juin 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-6

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente Maritime (Eau 17) de la Ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Vote : Tous pour

6) Délibération : Adoption des Comptes 2018 de la SEMIS

Monsieur le Maire rappelle les programmes :

- N° 029 logements locatifs sociaux « Presbytère de Taillebourg » (convention du 11/04/1984)
- N° 108 logements locatifs sociaux « Lotissement Saint Savin » (convention du 20/01/1993)

Monsieur Le Maire donne lecture du bilan 2018. Sur la base des comptes des opérations arrêtées au 31.12.2018, conformément à l'article L523.5 du Code Général des collectivités Locales qui nous a été soumis par la SEMIS au 31.12.2018, les résultats s'élèvent à :

- programme 29 : - 61 492,98 €
- programme 108 : 45 315,33 €

donc un total global de - 16 177,65 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de l'opération arrêtée au 31.12.2018 laissant apparaître un déficit cumulé pour la commune de Taillebourg de 16 177,65 €.

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de la SEMIS sont certifiés par un commissaire aux comptes.

Vote : Tous pour

7) Délibération : Elections aux Commission Communales

Monsieur le Maire explique que suite aux dernières démissions, il convient de mettre à jour les membres des commissions communales.

La commission budget, finances (non ouvert à l'extérieur)

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 3 élus :
Elus : F. GUILLOT, G. GALLAIS, M. BENARD.

La commission du personnel municipal (non ouvert à l'extérieur)

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 3 élus :
Elus : B. RICHAUD, G. GALLAIS, F. GUILLOT

La commission des affaires scolaires

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 4 élus + 4 compétences extérieures :
Elus : G. COVELA RODRIGUEZ, J.F. DECQ, L. ERABLE, M. BENARD
Compétences extérieures : L. TRIQUET, N. GANTHY, J.N. FLEGEO, V. CHEVALIER).

La commission CCAS, banque alimentaire

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : M. BENARD + 2 élus + 4 compétences extérieures :
Elus : G. COVELA RODRIGUEZ, B. RICHAUD
Compétences extérieures : J. BON, J.C AUDIGE, C. BEAUBEAU, M. BESSON.

La commission circulation et aménagements routiers

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : L. ERABLE, 3 élus :
Elus : G. GALLAIS, F. GUILLOT, P. GANTHY.

La commission parcelles, dépendances et bâtiments communaux

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : G. GALLAIS + 3 élus :
Elus : L. ERABLE, P. GANTHY, F. GUILLOT.

La commission du patrimoine paysager et des espaces naturels

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : B. RICHAUD + 2 élus + 4 compétences extérieures :
Elus : D. ARROYO BISHOP, G. BROOME
Compétences extérieures : N. GANTHY, L. WEILL DIT MOREY, C. TEXIER, E. LAVIE.

La commission du patrimoine architectural et urbain

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : D. ARROYO-BISHOP + 3 élus + 9 compétences extérieures :
Elus : S. ALBERT, J.F. DECQ, G. BROOME
Compétences extérieures : C. SARRAZIN, G. MAURE, S. THOMAS, L. WEILL DIT MOREY, Mme PARFAIT, F. GIMON, V. CHEVALIER, B. LEVEILLE, Mme ARROYO BISHOP.

La commission commerce – artisans – artisanat

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : G. COVELA RODRIGUEZ + 2 élus + 2 compétences extérieures :
Elus : S. ALBERT, L. ERABLE
Compétences extérieures : I. CHAMPION, M. ARNAUDEAU.

La commission Voirie, agriculture

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : F. GUILLOT + 2 élus + 1 compétence extérieure :
Elus : P. GANTHY, G. GALLAIS
Compétences extérieures : M. GOURIOU.

La commission Tourisme, communication

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : S. ALBERT + 4 élus + 3 compétences extérieures :
Elus : B RICHAUD, D. ARROYO BISHOP, T. TAVERNIER, G. BROOME
Compétences extérieures : C. HARPER, J.F WEILL DIT MOREY, M.J BORDRON.

La commission des activités de plein air et sportives

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : L. ERABLE + 2 élus + 1 compétence extérieure :
Elus : S. ALBERT, T. TAVERNIER
Compétences extérieures : L. TRIQUET.

La commission associations, fêtes, repas et commémoration

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : M BENARD + 3 élus :
Elus : G. COVELA RODRIGUEZ, J.F. DECQ, T. TAVERNIER.

La commission du site internet et bulletin municipal

Maire Président : P. TEXIER, Vice-Président : P. GANTHY + 2 élus + 1 compétence extérieure :
Elus : S. ALBERT, M.C CUBILLO
Compétences extérieures : C. TEXIER.

Vote : Tous pour

- 8) Délibération : Autorisation de recrutement pour le remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents publics titulaires ou contractuels momentanément indisponibles.

Vote : Tous pour

- 9) Délibération : Tarifs de la Salle des Fêtes / Site Internet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour les tarifs de la Salle des Fêtes.

Il propose aux membres du Conseil les tarifs mentionnés ci-dessous

	Habitant de Taillebourg	Extérieur à la commune
Location parc	25 €	250 €
Location parc + salle des fêtes	Gratuit (uniquement si salle des fêtes louée en même temps)	125 € + tarif location salle des fêtes en vigueur

Garage	41 €
--------	------

Tarifs 2019 Salle des Fêtes TAILLEBOURG							
Capacité : 208 personnes							
	du 1er octobre au 30 avril			du 1er mai au 30 septembre			Caution
	1 Journée en semaine	1 jour - WE	48h - WE	1 Journée en semaine	1 jour-WE	48h - WE	
Taillebourgeois	135 €	185 €	260 €	110 €	160 €	210 €	415 €
Extérieurs	202.50 €	277.50 €	390 €	165 €	240 €	315 €	415 €
Association Taillebourg	Dans le cadre de cours annuel, location de 50 euros à l'année						
Association Extérieure	Dans le cadre de cours annuel, location de 62.50 euros à l'année						
Association Taillebourg Location ≤ 3fois	25 €	25 €	50 €	0 €	0 €	0 €	415 €
Association Taillebourg Location > 3fois	135 €	185 €	260 €	110 €	160 €	210 €	415 €
Association Extérieure	168.75 €	231.25 €	325 €	137.5 €	200 €	262.50 €	415 €
Forfait Ménage	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	

Vote : Tous pour

10) Plan Communal de Sauvegarde : Mise à jour

Pendant la deuxième quinzaine d'août, la préfecture nous a demandé de prendre contact avec les personnes vulnérables afin de les sensibiliser aux risques dus aux températures élevées.

Sur Taillebourg nous avons déclenché le Plan Communal de Sauvegarde par son volet « Canicule ».

Chaque conseiller municipal a eu en charge un secteur préalablement défini.

Monsieur GANTHY remercie les élus de leur réactivité. Ils ont accompli cette mission en prenant contact avec les personnes afin de leur apporter des conseils, de l'eau et une aide éventuelle.

Ce déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde en conditions réelles a permis de conforter ou de mettre à jour certains éléments de contact (téléphone ou adresse).

Dans le même temps, une convention d'intervention de la Croix Rouge en cas d'accidents majeurs, a été signée avec la DIRECTION TERRITORIALE DE L'URGENCE ET DU SECOURISME.

Nous avons été informés que nous étions la deuxième commune du département après La Rochelle à signer ce type de convention.

11) Délibération : Missions Archives

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des prochaines élections municipales un récolement des archives doit avoir lieu.

Ce classement et ce rangement ne peuvent avoir lieu qu'en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

Mme Katia Rouet-Boyer qui a suivi la formation « Gérer les Archives d'une Commune » sera la référente de cette mission et Mme Angélique Charron assurera le classement.

Afin de mener cette mission dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer 3h par semaine d'heures complémentaires à Mme Angélique CHARRON sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019 les jeudis après-midi.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vote : Tous pour

12) Délibération : CONCORDIA // Travaux sur le Patrimoine

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer la convention avec l'Association Concordia qui est intervenue dans le cadre de la réfection d'un tronçon du mur de soutènement de la Terrasse Camping-Car .

Monsieur le Maire fait la lecture de la convention.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur ladite convention et la délibération indispensable pour que cette dépense soit affectée en section « Investissement ».

Le tarif pour les travaux est de 6859 euros dont 20 euros d'adhésion à l'association.

Les crédits, prévus au Budget primitif, sont suffisants et l'opération 198 « Remise en Etat Site Patrimonial Remarquable » couvrent les besoins financiers.

Vote : 1 Contre, 10 Pour

13) Délibération : Produits des Amendes de Police - Demande de subvention « Cheminement Doux »

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la réalisation de la Passerelle piétonne sur le ruisseau « La Rutelière ».

Monsieur le Maire évoque que divers échanges avec les Services du Conseil Départemental ont permis d'identifier le subventionnement possible sur cette opération.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- Montant HT : 47 208,12 euros
- Montant TTC : 56 649,74 euros

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police – Réalisation de cheminements doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention de 40% du montant HT des travaux plafonnés à 50 000 euros HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de Police – Réalisation d'un cheminement doux
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous pour

14) Délibération : Convention de mise à disposition du personnel administratif de la Commune au SIVOS François Rabelais dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de la nouvelle école, le personnel du secrétariat effectue des heures pendant et hors du temps de travail afin de préparer les courriers, participer aux réunions avec les architectes, rencontre avec la perceptrice,

Monsieur GANTHY, en charge des affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que le SIVOS François Rabelais a validé par délibération DEL 2019-26 du 12 septembre 2019 le principe de remboursement à la Mairie de Taillebourg de 9 heures complémentaires mensuelles.

Un état récapitulatif sera effectué mensuellement et le versement du SIVOS interviendra en décembre de chaque année.

Monsieur Texier indique qu'une convention doit être prise et demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention et tout document afférent à ce dossier.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Vote : Tous pour

15) CYCLAD nouveau camion de collecte à chargement latéral des ordures ménagères - Modification des points de collecte

Comme il l'avait déjà évoqué, Monsieur le Maire n'avait pas souhaité que l'on fasse des « enclos » autour des bacs de collecte d'ordures ménagères considérant qu'il avait été exposé en Conseil Communautaire que la dimension des camions de ramassage allait changer et que de ce fait, tout serait à refaire, un jour, dans la gestion des emplacements (certaines communes vont devoir démonter les claustras déjà en place) !

Ce jour est arrivé et un rendez-vous de terrain a eu lieu très récemment avec les responsables techniques de CYCLAD pour visiter les lieux de collecte au regard du nouveau camion, plus imposant et qui prélèvera en même temps les bacs jaunes et les bacs noirs.

Au regard des problèmes récurrents, des difficultés de manœuvre des camions de collecte (véhicules en stationnement), monsieur le Maire prendra des arrêtés d'interdiction de stationnement sur les espaces autour des bacs. Enfin Monsieur le Maire fait part d'un courrier qu'il a envoyé au directeur de CYCLAD dénonçant des vitesses excessives des véhicules de ramassage en centre ville, dans les villages et certains bacs non prélevés.

Monsieur le Maire fait ensuite lecture de la réponse du Directeur qui assure que le message sera transmis.

16) VOIRIE – Entretien des chemins et routes communales

Monsieur le Maire remercie le troisième adjoint, Fabrice GUILLOT, qui a mis à disposition son tracteur pour aller chercher 2 tonnes d'enrobé à froid qui a servi à faire du « point à temps » sur la voirie communale.

Une autre intervention est prévue en Octobre.

17) Questions diverses

Monsieur Fabrice GUILLOT informe le conseil que le repas des voisins à la Brossardière a rassemblé une quarantaine de personnes. Il précise aussi que le chêne qui avait été signalé dangereux a été démonté de la cime vers le tronc. Il ne reste que le fût qui ne présente pas de danger.

Madame Marie-Claude CUBILLO informe le conseil que dans la semaine deux personnes en compagnie de deux chiens ont fait « la manche » devant le bureau de tabac.

Elle nous indique que la soirée « Jazz » du 3 août dernier a rencontré un vif succès. Cette soirée a rassemblé environ 300 personnes devant les salles voûtées.

Monsieur Thomas TAVERNIER informe le conseil qu'une famille du village des Maçons a fait du bruit jusqu'à deux heures du matin empêchant le voisinage de dormir sereinement.

Monsieur Gérard GALLAIS indique que le camping-car Park, qui avait réalisé 790 nuitées en 2018 a reçu à ce jour 19 septembre 2019, 845 nuitées. Cela augure d'une bonne saison 2019.

Monsieur Daniel ARROYO-BISHOP indique qu'il a fabriqué avec du bois de récupération, un modèle réduit de trébuchet (machine de guerre médiévale). Il compte effectuer des démonstrations du fonctionnement de cette machine lors des journées du patrimoine.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un distributeur de poches « canicrottes » a été volé dans le Parc. Il indique aussi que cette année le repas des aînés sera sur le thème du cinéma.

Fin de réunion à 24h